



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2002

Cinquante-septième session
Point 20 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.3 et Add.1)]

57/3. Admission de la République démocratique du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 23 mai 2002, tendant à ce que la République démocratique du Timor oriental soit admise à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant examiné la demande d'admission présentée par la République démocratique du Timor oriental²,

Décide d'admettre la République démocratique du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies.

*20^e séance plénière
27 septembre 2002*

¹ A/57/258.

² A/56/953-S/2002/558, annexe.